



Leyre & Lagunes

BILAN GENERAL DE L'ANIMATION

DE LA MISE EN ŒUVRE DES DOCUMENTS D'OBJECTIFS PAR LE PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCogne

Décembre 2007 - Décembre 2010
(4^{ème} année)

Objectifs : établir un bilan général à l'issue des trois dernières années au travers des efforts et des résultats d'animation, de l'efficacité des actions menées et de l'adéquation des outils Natura 2000 au contexte écologique et socio-économique. Ce bilan doit servir à poser les bases de la gestion du site pour les trois années suivantes, en proposant les adaptations nécessaires à la mission d'animation et en posant les futures priorités d'action des Docobs pour cette période.

1 Préambule :

1.1 Les sites Natura 2000 et leurs documents d'objectifs

Les quatre sites sont concernés par la Directive Habitats.
Sont concernés :

<i>Vallées de la Grande et de la Petite Leyre</i> FR7200721	Docob validé en COFIL le 17/11/2005
<i>Lagunes de Brocas</i> FR200728	Docob commun aux trois sites validé en COFIL le 28/04/2004
<i>Lagunes de Saint-Magne et Louchats</i> FR200708	
<i>Lagunes de Saint-Symphorien</i> FR200709	

Désignation dans le droit français :

<i>Vallées de la Grande et de la Petite Leyre</i> FR7200721	Site non désigné en ZSC. Consultation des collectivités sur le périmètre Natura 2000 en préparation par la DDTM 40.
<i>Lagunes de Brocas</i> FR200728	ZSC par arrêté ministériel du 27/05/2009 (JORF du 23/06/2009).
<i>Lagunes de Saint-Magne et Louchats</i> FR200708	Site non désigné en ZSC.
<i>Lagunes de Saint-Symphorien</i> FR200709	ZSC par arrêté ministériel du 27/05/2009 (JORF du 23/06/2009).

1.2 L'animation

Jusqu'en début d'année 2010, le Préfet des Landes pour la Leyre et le Préfet de Gironde pour les Lagunes occupaient la présidence et la coordination des comités de pilotage.

Présidence actuelle des COFIL :

<i>Vallées de la Grande et de la Petite Leyre</i> FR7200721	Présidence : Monsieur Michel Daverat, Vice-Président du PNR LG et Conseiller Régional	Date d'élection : COFIL du 02/02/2010 à Sore
<i>Lagunes de Brocas</i> FR200728	Présidence : Monsieur Michel Daverat, Vice-Président du PNR LG et Conseiller Régional	Date d'élection : COFIL 13/04/2010 à Saint-Magne
<i>Lagunes de Saint-Magne et Louchats</i> FR200708		
<i>Lagunes de Saint-Symphorien</i> FR200709		

Le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne s'est positionné comme structure porteuse de l'animation pour la mise en œuvre des documents d'objectifs des quatre sites Natura 2000 à compter de 2005. La mission d'animation a dès le départ été lancée de façon mutualisée entre les quatre sites de façon à optimiser le travail de l'animateur et de simplifier les montages techniques et financiers.

Rappel chronologique :

Phases d'animation	Début	Fin	Moyens humains	Budget global
1ere dossier d'animation	09 octobre 2005	04 octobre 2006	CB : Catherine BAUR, chargée de mission Natura 2000 (1 ETP sur 12 mois)	31 000 €
2 ^{ème} dossier d'animation	01 décembre 2007	01décembre 2010	DS : David SAUTET, chargé de mission Natura 2000 (1 ETP sur 27.5 mois) JFP : Jérôme FOUERT-POURET, chargé de mission Natura 2000 (1 ETP sur 7,5 mois) NV : Nathalie VILLAREAL, chargée de mission Milieux Naturels (1 ETP sur 5 mois)	135 000 €

La quatrième année d'animation se termine en décembre 2010, après environ 920 jours de chargés de mission et un budget global de 166 000 €.

De façon empirique, il est proposé en regard de chacun des axes structurant ce bilan d'activité un figuré qui indique l'équilibre entre le prévisionnel et l'effectif :

☺	poste à l'équilibre
☹	poste surévalué
☹	poste sous-évalué
(☹ ?)	poste difficile à évaluer

2 Appui à la mise en œuvre des docobs

Il s'agit ici de résumer les actions de coordination, d'information et de communication nécessaires à l'animation globale des sites et conditionnant la réussite des autres actions.



2.1 Création et mise à jour d'outils de communication, valorisation par les medias

- Le PNR LG dispose d'un **site internet** permettant la mise en ligne d'informations générales sur le patrimoine naturel lié aux lagunes et aux vallées de la Leyre. Les références à Natura 2000 y ont été ajoutées et permettent d'accéder à des documents importants produits pendant cette phase d'animation. Un travail important reste à produire pour assurer une mise à jour régulière et pour compléter les pages dédiées aux richesses naturelles des sites et aux actions qui y sont mises en œuvre. L'importante fréquentation du site, de l'ordre de 76 000 visites en 2010, laisse penser que le web est un media efficace qu'il convient de développer.

- Un « **guide de gestion des milieux naturels de la Leyre** », 12 pages, a été édité en 2008 en 3000 exemplaires pour un envoi aux 2500 propriétaires référencés sur les vallées des Leyre. Le guide est aujourd'hui mis en ligne sur internet. Il vise à synthétiser les bonnes pratiques de gestion à maintenir ou à encourager par grand type de milieux naturels. Ce guide gratuit permet de diffuser une information préalable aux propositions éventuelles d'engagement de contrats ou de chartes Natura 2000. Pour les intéressés, un renvoi aux outils Natura 2000 est ainsi fait en fin de document.

En parallèle de Natura 2000, il convient de souligner la complémentarité avec le travail du technicien rivière des Leyre qui a abouti à la diffusion d'un nouveau « **guide du riverain, pour une meilleure gestion des cours d'eau** ». Ce guide est un véritable outil pour une restauration et un entretien adaptés des cours d'eau du Parc. Il est destiné aux propriétaires riverains (privés ou publics), aux prestataires de loisirs et usagers organisés, aux élus et responsables locaux de la forêt, etc. Le but de ce guide est de comprendre le fonctionnement des rivières du Parc, leur histoire et leur écologie, d'informer sur les règles et les interventions qui sont engagées et d'apporter des conseils pour mieux prendre en compte ces milieux naturels et déterminer les responsabilités de chacun. Le guide est conçu à partir de cas pratiques, fruits de sept années d'expériences.

- Le **journal trimestriel** du Parc Naturel Régional a servi de tribune à plusieurs reprises pour relayer l'état d'avancement de l'animation des sites, et valoriser certaines des actions expérimentales de gestion. Les pages dédiées aux « Découvertes Naturelles » font l'objet également d'articles au sujet du patrimoine naturel des sites Natura 2000, lagunes comme Leyre.

La diffusion des 30 000 exemplaires du journal à toutes les collectivités, les partenaires et à l'ensemble des habitants du PNR LG permet une information massive au travers d'un support connu et apprécié.

Une **lettre d'information** dédiée à Natura 2000 a été jointe à deux reprises au journal du PNR, en août 2006 et juin 2009. La dernière en date présentait sur 4 pages : la démarche Natura 2000, un exemple de contrats de gestion des prairies alluviales, une rencontre avec un exploitant forestier et les précautions à prendre lors d'interventions dans les boisements feuillus.

- Une **série de dépliants de 6 pages chacun sur le patrimoine naturel** ont été produits en 2010 par la Mission Patrimoine Naturel, avec 1 document sur les *Vallées de la Leyre*, 1 document sur les *Lagunes des Landes de Gascogne*, et 1 document sur les *Chauves-souris de notre Parc*. Les spécificités des milieux et des espèces sont présentées ; un renvoi à la démarche Natura 2000 est fait également.

Ces documents, édités à 2500 exemplaires, ont été élaborés selon une même charte graphique permettant de disposer de supports de grande qualité pour l'information de tout public. Ils font l'objet à ce jour de diffusion au travers des points-relais habituels, de mise à disposition dans les centres et à la Maison du Parc et de distribution à chaque événementiel PNR. Ces dépliants sont également téléchargeables sur le site internet du PNR.

En première année d'animation, deux **plaquettes de présentation** dédiées au site Natura 2000 des lagunes et à la démarche Natura 2000 avaient été réalisées. Désuètes à ce jour, elles sont quasi épuisées et pourraient faire l'objet de réactualisation pour, a minima, une mise en ligne sur internet. Ces plaquettes pourraient continuer à cibler les propriétaires et ayants-droits.

- Des **supports visuels** ont été produits avec une série de **5 kakémonos** sur les zones humides du PNR LG, complétés récemment par la création d'un **poster sur la Leyre** dans l'objectif d'une grande diffusion. Ce poster de 84x60cm, tiré à 2000 exemplaires, est distribué lors des évènements PNRLG à tout public, et fait l'objet d'une diffusion aux écoles, aux collectivités et aux partenaires du territoire du PNR. Sous l'intitulé « *Une richesse naturelle fragile* » le poster met en scène quelques uns des fleurons du patrimoine naturel des vallées de la Leyre.
- Des **panneaux de signalétique** de 60- x 80- cm ont été réalisés par le PNR pour une installation sur des supports bois au plus près de la Leyre. Ils ont été installés au niveau de ponts, sur six sites stratégiques de fréquentation du public, habitants, usagers et pratiquants d'activités de loisir en nature.
- Un article de synthèse sur Natura 2000 signé du PNR est en cours d'édition sur la revue « *Plumes d'Orfee* » du réseau GRAINE Aquitaine ; cet article pointe les difficultés sur la bonne compréhension de Natura 2000, le besoin de responsabilisation par l'éducation à l'environnement pour tâcher de contrebalancer les lourdeurs administratives.
Un article d'information sur les lagunes a été publié en 2008 dans la revue nationale « *Au fil des mares, n°5* » pour le Pole Relais Mares & Mouillères de France.
- Enfin, un **ouvrage** est en cours de finalisation aux éditions du PNR LG sur les Vallées de la Leyre. Co-écrit par Nathalie Villaréal et Franck Jouandoudet, ce livre de 150 pages sera éditée début 2011 et permettra de mettre en valeur au travers de photos inédites les milieux, la faune et la flore propre à la Leyre.



2.2 Organisations de réunions d'information ou de manifestations

- Au travers de thématiques spécifiques ou plus générales, des **manifestations tout public** ont été organisées. Au-delà de la procédure spécifique à Natura 2000, elles visent à sensibiliser et interpeller les habitants et les usagers du territoire sur les richesses naturelles du Parc, concomitamment aux objectifs de communication sur les cœurs de nature du Parc.

A ce titre, sont listées ici quelques unes des manifestations organisées par le PNR et évoquant en particulier le patrimoine propre aux sites Natura 2000 de la Leyre et des lagunes :

Date	Lieu	Thème	Commentaires
24/05/2008	Vallées de la Leyre	sortie nature	découverte des plantes sauvages
24/05/2008	Vallées de la Leyre	sortie nature	découverte des libellules et papillons
24/05/2008	Vallées de la Leyre	sortie nature	le monde mystérieux des amphibiens
31/1/2009	Vallées de la Leyre	chantier nature	intervention dirigée sur l'Érable negundo
31/1/2009	Vallée de la Petite Leyre	sortie nature	à la découverte des milieux humides
2/2/2009	zones humides de la Leyre.	atelier pédagogique	réhabilitation d'une mare et sortie nature
31/01/2010	Lagunes de Brocas les Forges	sortie nature	Les amphibiens des Lagunes
30/01/2010	Vallées de la Leyre	chantier nature	Restauration d'une prairie humide

- L'organisation depuis 2008 de la **Nuit européenne de la chauve-souris** en partenariat avec le Groupe Chiroptères Aquitaine est devenu un rendez-vous classique sur le PNR. La déclinaison de cet évènement européen, chaque dernier week-end du mois d'août, est l'occasion de sensibiliser le public aux espèces du territoire, aux enjeux liés à leur conservation et aux possibilités de cohabiter et de les protéger. Les espèces anthropophiles les plus connues sont aussi l'occasion d'introduire d'autres espèces plus rares d'intérêt communautaire comme le Grand Rhinolophe et le Murin à oreilles échancrées.

Le dernier évènement en date, en 2010 à Argelouse, a été l'occasion de mettre l'accent sur les espèces arboricoles : Barbastelle, Bechstein, Grande Noctule... Il s'avère toutefois que des supports de communication et d'animation, spécifiques et adaptés, font défaut pour créer un évènement d'envergure, tenu de se renouveler chaque année.

Date	Lieu	Thème	Public
30 août 2008	Sore	Exposition photo Panneaux d'information Diffusion de documents Jeux pour enfants Diffusion d'un film Balade nocturne accompagnée	Habitants de Sore et des environs Population rurale
31 août 2008	Salles	Exposition photo Panneaux d'information Diffusion de documents Jeux pour enfants Diffusion d'un film	Habitants de Salles et environs Population rurale et urbaine
30 août 2009	Moustey	Exposition photo Panneaux d'information Diffusion de documents Jeux pour enfants Diffusion d'un film Balade nocturne accompagnée	Habitants de Moustey Population rurale
27 août 2010	Argelouse	Exposition photo Panneaux d'information Diffusion de documents Jeux pour enfants Diffusion d'un film Balade nocturne accompagnée	Habitants d'Argelouse et de Sore Population rurale

▪ Des rencontres avec les **chasseurs** ont été initiés. La présentation de la démarche Natura 2000 et des possibilités de contractualisation a été lancée avec la rencontre des ACCA du Val de l'Eyre. Les ACCA de Belin-Beliet, Lugos, Saint-Magne et Salles ont été rencontrées en mars 2009 sans avoir pu en sortir de possibilités futures de partenariat. La Fédération Départementale de Chasse de Gironde est un partenaire potentiel qu'il reste à mobiliser plus formellement (ex : site des Prés d'Adan). La Fédération Départementale de Chasse des Landes est un acteur important dont le partenariat est engagé indirectement sur des sites communaux et départementaux comme le Marais du Plata à Sore, ou par les accords d'intégration de leurs propriétés dans les inventaires naturalistes (ex : reptiles et amphibiens).

Sur le Delta de la Leyre, peu de projets ont pu émergé à ce jour avec les structures collectives. Toutefois, un projet est à l'étude avec un chasseur privé sur une propriété des Grands Prés du Teich. Le projet consiste à restaurer des zones humides autour d'une tonne de chasse et à maintenir la fauche de prairies dans un cadre plus global de valorisation pédagogique des chasses traditionnelles à la tonne.

En général, les autres réunions d'information concernent des échanges plus techniques en lien avec les autres aspects de la mission : charte, contrats, etc.

2.3 Participation à des projets ou réunions sur le territoire



L'animateur Natura 2000 est amené de façon récurrente à suivre et à participer aux divers projets de territoire dont les objectifs peuvent entrer en synergie ou en contradiction avec ceux des docobs.

Parmi les démarches majeures ayant mobilisé les chargés de mission au cours des trois dernières années :

Projets de territoire	
Avant-projet de charte du PNR : 2012-2024	Les sites Natura 2000 Leyre et Lagunes entrent en première ligne des fleurons du patrimoine naturel du PNR et des cœurs de nature définis dans l'avant-projet de charte. La prise en compte des enjeux Natura 2000 intervient sur le diagnostic territorial, sur l'élaboration des enjeux et des objectifs opérationnels ainsi que sur le report cartographique sur le Plan de Parc.
SAGE Leyre	Le <i>SAGE Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés</i> intègre l'ensemble du site Natura 2000 des Leyre ainsi que les deux sites girondins des Lagunes. L'articulation entre SAGE et DOCOB s'effectue en partenariat avec l'animatrice du SAGE au PNR ainsi qu'avec la CLE. En 2010, la procédure de révision du SAGE est l'occasion d'une participation à la commission E Cours d'eau, fossés et zones humides. Les nouveaux éléments acquis par les études naturalistes sur les sites N2000, les évolutions règlementaires liés à Natura 2000 et son articulation avec la LEMA, et l'avancement du travail d'animation sur N2000 (chartes) sont synthétisés en vue d'enrichir le nouvel état des lieux et le diagnostic.
Programme d'entretien de la Leyre	Le PNR assure la mise en œuvre de travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau sur le bassin versant de la Leyre. Un programme pluriannuel est engagé depuis 2003. La situation exceptionnelle liée à la tempête Klaus a nécessité des interventions en conséquence. Le programme concerne la résorption ou la sécurisation des nombreux points d'embâcles. L'animateur N2000 travaille en partenariat avec le technicien rivière pour établir les bases du diagnostic écologique sur chacun des tronçons recensés. Ce travail permet d'évaluer la présence d'espèces patrimoniales, de justifier les travaux en fonction des objectifs définis et de préciser les recommandations techniques aux entreprises (accès, sélection des embâcles, zones de stockage, sites protégés, ...).
Programme Delta et Val de l'Eyre	Programme LEADER. Des sites au sein du périmètre N2000 sont proposés pour bénéficier d'un appui technique complémentaire du CBNSA et pour entrer en liste pour l'éligibilité en site pilote.
Natura 2000 en Aquitaine et sur le PNR	L'articulation de l'animation de N2000 par le PNR avec le reste du réseau aquitain nécessite un suivi et une mobilisation à l'occasion des comités de pilotage, de diverses réunions techniques ou des comités départementaux N2000. Une mutualisation et un rapprochement avec les autres opérateurs N2000 du PNR est engagé sur plusieurs dossiers : Landes Nature, CG33, Ciron Nature, RN Saucats.
Programme Lagunes CG des Landes	Un programme Lagunes a été déposé en 2010 par le CG40 à l'Agence de l'Eau. Le PNR relaie la démarche sur son territoire. Des convergences pourraient être trouvées notamment sur le site Natura 2000 des Lagunes de Brocas. Un échange d'expériences et l'accompagnement technique d'un propriétaire ont été conventionnés sur la commune de Luxey. Le fruit de ce travail collaboratif et expérimental nourrit les projets sur les sites N2000 des lagunes.
Evènementiels publics	
Fête de la Nature	Manifestation publique de grande envergure au mois de mai, le PNR a participé à la Fête de la Nature en 2008 à Belin, 2009 à Sabres et Saint-Magne et 2010 à Biganos. Les supports de communication évoqués au 2.1 sont mis en valeur et permettent des échanges avec le grand public sur le patrimoine naturel des Leyre et des lagunes.
Journée Mondiale des Zones Humides	En 2008 à Belin, l'animateur N2000 participe en proposant des expositions thématiques papillons, amphibiens et odonates, ainsi que des sorties accompagnées.
Printemps des Landes	Manifestation portée par le CG40 autour de Pâques sur la nature, le patrimoine et la gastronomie, le PNR est partie prenante en relayant les événements sur son territoire et en proposant des animations spécifiques. L'eau est jusqu'à ce jour restée un thème essentiel de la manifestation.
Journées de sensibilisation à l'environnement	L'animateur est intervenu sur la journée thématique organisée par Midouze Nature sur le site N2000 des Affluents de la Midouze. Partageant des enjeux communs, il s'agissait de présenter la démarche N2000 et le retour d'expériences du PNR sur des contrats N2000 en prairies humides.

Rencontres techniques	
Plan national d'action Vison d'Europe	<p>Le PNR est membre des groupes techniques installés par la DREAL Aquitaine. Les problématiques Vison d'Amérique, Infrastructures et Renforcement des populations intéressent directement les stratégies de conservations identifiées dans le Docob Leyre.</p> <p>Les derniers travaux en cours sur l'identification des points noirs à risque de collision routière complète les données acquises sur le PNR. Un rapprochement avec les autres opérateurs N2000 est en cours pour mobiliser de façon optimale les CG33 et 40 pour établir un calendrier d'intervention sur les ouvrages prioritaires.</p>
Plan régional d'action Chiroptères	<p>Le PNR est un acteur actif sur la problématique chiroptères : campagnes d'inventaire, suivi Vigie Nature, suivi de colonies, communication, ...</p> <p>L'élaboration du dernier plan régional d'action en Aquitaine (PRAC) a mobilisé un suivi par les chargés de mission du PNR. L'articulation avec les démarches de conservation en sites N2000 (Leyre) y est tracée pour une prise de relais par le PNR à définir sur son territoire.</p> <p>Les lacunes en termes de connaissance des populations (habitats préférentiels, domaines vitaux, sites d'hibernation, démographie) sur les vallées des Leyre sont rappelées dans le PRAC et restent communes à de nombreux autres sites N2000.</p>
Journée Formation forestiers	<p>L'animateur assiste à une journée proposée par Midouze Nature sur la prise en compte des chiroptères dans la gestion des boisements riverains des cours d'eau. Une mutualisation des temps de formation proposés par les divers opérateurs N2000 est envisagée pour poursuivre la sensibilisation à la prise en compte de ces enjeux.</p>
Suivis sur le terrain	<p>Des échanges avec les partenaires à l'occasion de leurs sessions terrain permettent un suivi des inventaires sur le territoire et la confrontation des protocoles : suivi habitats et faune sur l'île de Malprat avec le Conservatoire du Littoral, suivi Cistude avec le CG33, prospections amphibiens avec Cistude Nature, prospections chiroptères avec le GCA, relevés botaniques avec le CBSA</p>
Séminaires PNR	<p>Le dernier séminaire inter-parcs organisé en 2010 par le PNR des Landes à Belin-Beliet avec la Fédération Nationale des PNR a été l'occasion d'échanges fructueux, où la thématique Natura 2000 s'est avérée récurrente car commune à de nombreux territoires.</p>
Aménagements du territoire	
Documents de planification territoriale	<p>Plusieurs des communes riveraines des sites N2000 élaborent leur plan local d'urbanisme. Des portés à connaissance sont produits et un appui technique est fourni de façon à ce que les enjeux liés au patrimoine naturel soient pris en compte, en particulier ceux rattachés aux habitats et espèces d'intérêt communautaire. Entre 2007 à 2010, 6 PLU ont bénéficié de cet accompagnement. Ce travail devra également s'étendre à la traduction des enjeux N2000 dans les SCOT du territoire.</p>
Infrastructures	<p>Une mise à disposition de données est régulièrement requise par les maîtres d'ouvrage ou leurs prestataires. Les données cartographiques sont proposées dans un cadre plus global d'appui technique. Les problématiques liées aux espèces d'intérêt communautaire sont mises en relief et font l'objet de suivi tout au long du projet.</p> <p>Les exemples les plus récents sont les sollicitations pour l'élargissement de l'A63 (DREAL-BKM-EGIS) ou pour la mise en œuvre des mesures compensatoires de l'A65 par la CDC Biodiversité. Cet exemple-ci inclue un site sur Saint-Magne en vue de proposer une complémentarité entre N2000 et la CDC sur les landes humides hors périmètre.</p>
Projets d'aménagements	<p>L'animateur est régulièrement consulté pour enrichir les évaluations d'incidences de projets sur le territoire. Des bureaux d'étude sollicitent des données brutes ou des avis informels.</p> <p>Exemples : SIMETHIS sur une ZAC à Biganos ; Monbailliu sur l'enfouissement de ligne HT proche de lagunes ; BKM pour Smurfit à Biganos ; SIBA pour le renouvellement d'autorisation du bac dessableur ; projet de sentier d'interprétation autour des lagunes de Brocas ...</p>
Sollicitations diverses	<p>De régulières sollicitations ponctuelles sont à signaler : possibilités de mobiliser N2000 contre des décharges sauvages, précisions sur le périmètre N2000 ou sur ses implications, demandes de stagiaires...</p>

La participation active de l'animateur Natura 2000 à ces différentes démarches et manifestations et l'accompagnement des projets est un aspect essentiel de la mission, visiblement sous-estimée dans le montage de cette phase de mission. Il en va en effet de la bonne intégration de la démarche Natura 2000 dans les programmes et les politiques mis en œuvre sur un territoire partagé.

Par cette implication dans les projets du territoire, une meilleure compréhension des objectifs et des modalités de mise en œuvre de Natura 2000 devient possible. La complémentarité des programmes de conservation apparaît alors plus évidente.

2.4 Prises de contacts avec des partenaires potentiels

La succession de trois chargés de mission en quatre ans au poste d'animateur Natura 2000 induit des temps cumulatifs de prises de contacts avec les partenaires. Les élus comme les partenaires techniques sont concernés. Les propriétaires et les exploitants font l'objet de prises de contacts dédiés le plus souvent à la contractualisation.

D'autres contacts moins « intéressés » sont également à mettre en avant avec des gestionnaires actifs de milieux naturels, collectivités (CG40 et CG33) ou privés (sylviculteurs, propriétaires riverains). Les confrontations de points de vue, les échanges techniques ou les temps de sensibilisation, ne se traduisent dès lors pas par des projets de charte ni de contrats mais par des partenariats plus informels et irréguliers.... terrain éventuel de collaborations plus officielles.

Les partenaires fidèles du PNR sont également mobilisés au travers de N2000 : Conservatoire Botanique, Cistude Nature, Groupe Chiroptères Aquitaine, Société Linnéenne de Bordeaux, Ligue de Protection des Oiseaux, Graine Aquitaine, Conservatoire du Littoral...

La **profession forestière** a été également mobilisée tout au long de des trois années. En 2009 et 2010, le travail sur la rédaction des chartes Natura 2000 a nécessité des mises au point et des négociations. En 2010, elle a été l'occasion d'établir les possibilités de partenariat avec les organisations professionnelles forestières pour diffuser le contenu de la charte. Le SYSSO et les GPF sont sur des positions encore très réservées voire hostiles ; les techniciens des GPF et du CRPF restent au demeurant force de proposition et continuent à suivre l'avancement de la démarche dans un climat de confiance au demeurant jamais acquis d'avance. Le contexte lié à la tempête Klaus de 2009 a rendu bon nombre de démarches inopportunes.

En regard des impératifs de conservation de la nature comme des évolutions réglementaires, il est prévu de poursuivre le partenariat sur la transparence et une communication commune au PNR, aux organisations forestières et aux autres opérateurs N2000 du territoire. Les canaux habituels de communication des organismes représentatifs des forestiers seront mobilisés autant que possible.

Un partenariat plus avancé est en cours avec l'**Office National des Forêts** sur la commune de Saint-Magne. En effet, la forêt communale soumise au régime forestier recèle un vaste ensemble de lagunes. La prise en compte de Natura 2000 à l'occasion de la rédaction de l'aménagement forestier est une occasion d'une mise en compatibilité entre les objectifs du docob des lagunes, les engagements de la charte N2000 et les projets forestiers sur les parcelles concernées par des lagunes.

Des premiers échanges à la formalisation et la mise en œuvre de projets communs, la définition d'objectifs partagés est toujours longue à mettre en place mais reste la seule garantie d'un partenariat pérenne et efficace.

2.5 Communication / Animation auprès des scolaires

Les activités de sensibilisation du **jeune public scolaire** sont menées par les centres de découverte du PNR (Graoux, Saugnac, Parc ornitho du Teich). La définition d'objectifs communs aux missions patrimoine naturel et éducation à l'environnement est menée régulièrement afin de lancer des thématiques et des outils spécifiques au patrimoine des Leyre et des lagunes. La seconde phase d'animation pourra être le terrain d'expression de cette synergie.

Pour l'heure, l'animation en milieu scolaire concerne des interventions plus spécifiques **aux lycéens et aux étudiants**.

Année	Lieu	Etablissement scolaire	Commentaires
2009	Sabres	LPA de Sabres	inventaire amphibiens et présentation des protocoles amphibiens et chiroptères
2009	Bordeaux	ENITA Logifor Bordeaux	Cas particulier des lagunes N2000
2009-2010	Pissos	LPA de Sabres	Accompagnement technique à la réalisation d'un chantier école pour la réouverture d'un pré humide à Pissos
2010	Saunac-et-Muret	Lycée de Coulounieix (BTS GPN)	Présentation de la démarche Natura 2000 et des projets en cours

Le travail de formation auprès des étudiants en lycée professionnel agricole et forestier, ou en enseignement supérieur, apparaît particulièrement important pour mieux faire comprendre l'implication de Natura 2000 dans la gestion forestière durable. Un travail mutualisé entre le PNR et les autres opérateurs Natura 2000 qui poursuivent les mêmes stratégies de communication, permettra dans les années à venir de fournir un véritable programme commun de formation et de varier les tournées sur le terrain.

Dans le cadre d'une expérimentation d'éradication de l'Erable negundo à Salles, associant l'INRA Pierroton et l'Université Bordeaux I, un chantier école inédit a été proposé aux lycéens du LPA de Sabres en collaboration avec le technicien rivière du PNR et l'animateur N2000.

2.6 Organisation de la gouvernance du site

La présidence des comités de pilotage par un élu du PNR date de 2010. Jusqu'alors, le Préfet et ses services endossaient la responsabilité et l'organisation matérielle des saisies des comités de pilotage en lien avec l'opérateur.

2.6.a Organisation de réunion(s) du comité de pilotage

Sur la période allant de décembre 2007 à décembre 2010, les comités de pilotage tenus sont les suivants :

	Dates	Ordre du jour
<i>Vallées de la Grande et de la Petite Leyre FR7200721</i>	02 février 2010 à Sore (40)	Désignation du PNR comme collectivité porteuse de l'animation Désignation du Président du copil Actualité juridique Natura 2000 Bilan d'activité 2007-2009 de l'animateur Présentation de la charte N2000 et des modifications des mesures de gestion Présentation de la procédure de révision du périmètre officiel Natura 2000
<i>Lagunes de Brocas FR200728</i> <i>Lagunes de Saint-Magne et Louchats FR200708</i> <i>Lagunes de Saint-Symphorien FR200709</i>	13 avril 2010 à Saint-Magne (33)	Désignation du PNR comme collectivité porteuse de l'animation Désignation du Président du copil Actualité juridique Natura 2000 Bilan d'activité 2007-2009 de l'animateur Présentation de la charte N2000

Le rôle essentiel de l'animateur a été de présenter en séance les bilans d'activité et de proposer à la validation les chartes Natura 2000 travaillées avec les organismes socioprofessionnels et les services de l'Etat.

Il s'avère que le rythme de mobilisation des comités de pilotage est insuffisant. Un besoin de consolider la fréquence des comités de pilotage fait l'unanimité entre le PNR et les services de l'Etat. Une base d'un comité annuel est un minimum à assurer dans la prochaine phase d'animation.

2.6.b Animation de groupes de travail

Les principales réunions de travail sur la période 2007-2009 ont concerné les réunions de **préparation des chartes Natura 2000**. Mobilisant en particulier les forestiers, GPF-CRPF-ETF Aq, elles ont également permis d'associer à la rédaction les Chambres d'Agriculture 33 et 40, Landes Nature, le GDSAA et l'ONEMA.

Les réunions ont bien souvent été précédées et suivies de nombreux échanges email.

En 2010, les services de l'Etat et les opérateurs Natura 2000 des sites du Ciron et de la Midouze, également en phase d'animation, ont été invités par le PNR à partager leurs chartes respectives. Considérant que le contenu des chartes actuelles n'est pas figé par signature préfectorale, il convenait de rechercher la meilleure convergence en poursuivant encore les efforts de rédaction de façon à obtenir des versions très proches voire identiques pour les milieux et les enjeux communs aux trois sites. La charte de la Leyre est ainsi retravaillée à la marge et nourrit les nuances apportées à la rédaction en cours des chartes des sites avoisinants, portée par Ciron Nature et Midouze Nature.

Ce **travail de mutualisation** doit permettre de disposer de bases de réflexion et de communication cohérentes et solides avec lesquelles il sera plus facile de travailler auprès des organismes socioprofessionnels et des propriétaires. Ce travail de mutualisation sera poursuivi sur le site du Gat Mort et du Saucats en cours d'élaboration avec la RN Géologique de Saucats.

La charte Natura 2000 des lagunes est aujourd'hui une base de discussion éprouvée sur la thématique de la préservation des lagunes. Discutée avec les organismes professionnels forestiers, elle est une base reconnue des bonnes pratiques favorables à la conservation des lagunes et permettra d'inspirer d'autres projets tel le projet lagunes du Conseil Général des Landes.

Les opérateurs Natura 2000 des sites précités sont également mobilisés cet automne 2010 par le PNR en vue d'un démarchage commun des services infrastructures des départements Gironde et Landes. L'objectif est d'optimiser la sollicitation des conseils généraux pour l'équipement des points noirs à risque de collision pour le Vison d'Europe, espèces prioritaire commune aux divers sites Natura 2000 du massif landais.

2.6.c Réunions ou rencontres avec les services de l'Etat



Les échanges bilatéraux Services de l'Etat-PNR ont été réguliers tout au long des ces trois années. Les principales sources d'échanges sont les suivantes :

- suivi administratif de la mission d'animation et de la production des bilans d'activité
- suivi technique des contrats engagés et du projet agro-environnemental sur la Leyre
- suivi technique de la rédaction des chartes Natura 2000
- veille réglementaire sur le régime d'évaluation des incidences
- veille réglementaire sur les circulaires Natura 2000 et leurs interactions avec les codes existants (Code Forestier en particulier)

Echanges téléphoniques et courriels se souvent substitués aux réunions.

2.7 Participation à la vie du réseau Natura 2000 au delà du site



L'articulation de l'animation de N2000 par le PNR avec le reste du réseau aquitain nécessite un suivi et une mobilisation à l'occasion des comités de pilotage, de diverses réunions techniques ou des comités départementaux N2000.

Les sites Natura 2000 suivants ont été suivis en particulier car **partageant des enjeux proches** de ceux identifiés sur la Leyre ou sur les lagunes : Domaine Départemental d'Hostens (en cours d'élaboration par le CG33), Réseau hydrographique des affluents de la Midouze (en cours d'animation par Midouze Nature), Champ de tir de Captieux (en cours d'animation par l'ONF). Plus récemment, l'élaboration du docob du réseau hydrographique du Gât Mort et du Saucats par la Réserve Naturelle Nationale Géologique de Saucats sera également un terrain d'échanges.

Au-delà du réseau local, l'intérêt des échanges au sein du réseau Natura 2000 vaut pour **l'appropriation partagée des nouveaux documents cadres et autres textes réglementaires**. Le lancement de l'animation en 2007 allait de pair avec la refonte majeure des textes de référence : mesure 214 du PDRH de juin 2007 ; circulaire charte Natura 2000 d'avril 2007; circulaire Natura 2000 du 21 novembre 2007 modifiée le 30 juillet 2010 ; instructions 2007 et 2008 des Impôts sur l'exonération de la TFNB ; circulaire sur les aménagements forestiers d'avril 2009 ; décret du 09 avril 2010 sur l'évaluation des incidences Natura 2000...

Les échanges sur les difficultés ou non de mise en œuvre et l'interprétation commune des textes sont importants. Ils assurent une cohérence du réseau entre les divers sites sous couvert des services de l'Etat, régulièrement interrogés à ce titre.

En 2010, l'enquête sur le financement Natura 2000 de la DDTM 40, de l'ATEN pour le compte du Ministère et de la Fédération des PNR a également été l'objet de plusieurs contributions pointant les atouts et les faiblesses des modalités nationales et régionales de financement.

La position du PNR en tant que territoire partagé entre plusieurs opérateurs Natura 2000, est à ce titre source d'une cohérence territoriale intéressante qu'il convient de développer par la mutualisation, la synergie et les échanges d'expériences.

3 Gestion des habitats et espèces et contractualisation

Les documents d'objectifs identifient des objectifs de conservation et se dotent à ce titre d'un ensemble de mesures de gestion pouvant être subventionnées pour les propriétaires et ayants droits intéressés. Le cahier des charges fixe les modalités de mise en œuvre et les engagements rémunérés, et la subvention se calcule sur la base d'un taux plein du coût réel facturé.

En dépit de cette simplicité apparente, il est apparu nécessaire de faire valider par le Comité Syndical du PNR, la possibilité d'endosser la maîtrise d'ouvrage pour le compte du propriétaire par **convention quinquennale** équivalente à la durée du contrat Natura 2000. En effet, le montage et le suivi administratif ainsi que l'avance de trésorerie nécessaire à l'acquittement préalable des factures, se révèlent être limitatifs dans l'accueil des propositions de contrat.

[Délibération n° 58 du 05 septembre 2008]

La nouvelle législation rappelle que les contrats ne sont conclus que lorsqu'ils sont exclusivement nécessaires ou directement liés à la gestion d'un site Natura 2000. Il est important de les mettre ici en regard avec les objectifs de conservation et les stratégies de gestion identifiés dans les docobs à la lueur des premières années de mise en œuvre :

Vallées de la Grande et de la Petite Leyre	
Objectifs principaux du docob	Logique d'intervention et premier recul sur l'adéquation des contrats N2000 du docob
Conserver et restaurer le corridor feuillu	<p>Promotion d'une logique non interventionniste basée sur la compatibilité des pratiques existantes de récolte de bois de chauffe en bon père de famille. Naturalité des boisements impliquant peu de gestion active.</p> <p>Au-delà de l'adéquation des pratiques forestières actuelles, l'absence dans le docob du maintien des îlots de sénescence prévu par la mesure F22712 et les difficultés administratives de mobilisation de cette mesure, sont à reconsidérer. Cette mesure permettrait une incitation au maintien en l'état tandis que des nouvelles tendances de valorisation de bois énergie émergent, et que certaines pratiques marginales continuent de détériorer le corridor feuillu.</p> <p>La conversion de pinède en futaie de feuillus ne prend en charge que les coûts de travaux sylvicoles, alors que les propriétaires souhaitent un dédommagement du manque à gagner.</p> <p>La gestion raisonnée de la ripisylve s'effectue hors contrat par le programme d'entretien de la Leyre par le PNR.</p>
Conserver et restaurer la transparence des milieux	<p>L'aménagement des infrastructures de transport pour réduire le risque de mortalité du Vison a peu avancé. La mobilisation du contrat N2000 A32325 reste à faire par les collectivités qui peinent à orienter leur priorisation de réfection des ouvrages au titre du Vison d'Europe. La mise en place de sites pilotes et une mise en cohérence avec le Plan National Vison (qui cherche à aboutir en parallèle à une nouvelle priorisation) sont nécessaires.</p> <p>Hors contrat, seul le CG40 a équipé un ouvrage sur la Petite Leyre à Moustey.</p>
Conserver l'oligotrophie des eaux	<p>Le maintien de la qualité de l'eau et la gestion intégrée à l'échelle de bassins versants s'effectuent hors contrat par l'intermédiaire du SAGE. Si les acquis actuels pondèrent le besoin d'intervention, une fine connaissance des têtes de bassin les plus oligotrophes reste à obtenir pour mieux appréhender les effets des pratiques agricoles et sylvicoles sur la qualité des eaux et le charriage de sable.</p> <p>Sans que les piscicultures soient la source majeure d'eutrophisation, il est noter qu'au niveau national, les mesures aqua-environnementales prévues pour les salmonicultures en N2000 n'ont pas été ouvertes au titre du Fond Européen pour la Pêche.</p>
Conserver la continuité hydraulique et la dynamique fluviale naturelle	<p>Au-delà des nouvelles normes réglementaires de la LEMA qui vont dans le sens de la continuité hydraulique, il est à noter que par définition, la dynamique naturelle ne se gère pas, mais s'exprime spontanément.</p> <p>Si un contrat prévoit l'entretien et la restauration de bras morts, l'approche écologique fonctionnelle prime jusqu'à présent sur l'aspect halieutique. Les dynamiques naturelles ont donc été privilégiées à ce stade de la mise en œuvre, selon une logique plutôt non interventionniste.</p> <p>On notera que l'ONEMA et les Fédérations départementales de Pêche engagent des projets par l'étude des continuités pour la libre circulation des poissons et en priorité des amphihalins.</p>

<p>Conserver et restaurer les milieux ouverts inclus dans le corridor feuillu</p>	<p>Sur le Delta, la thématique de gestion active des plans d'eau (lacs de tonne) et des fossés reste majeure. À ce jour, seul un contrat est en cours de préfiguration avec un chasseur. A noter que les Grands Prés du Teich seront prochainement rattachés au SIC Bassin d'Arcachon. Les savoir-faire anciens restent à valoriser.</p> <p>La mise en œuvre de MAEt n'a pas encore abouti. Un concours de circonstance a empêché la signature en mai 2010 d'un éleveur bio sur les Prés du Castera faute de pièces administratives signées du CG33.</p> <p>La lutte contre le Baccharis devrait motiver la signature de contrat. A ce jour, la lutte par débroussaillage doit être mise en regard d'autres moyens de gestion, notamment l'écobuage, connu de longue date et aujourd'hui essayé par des chasseurs et par le Conservatoire du Littoral. En l'absence avérée d'impact sur le milieu, la mesure A2302 pourrait être mobilisée.</p> <p>L'adaptation de la lutte contre les moustiques par l'EID ne trouve plus de correspondance directe dans les mesures du 21/11/2007. Par défaut, on pourra envisager de faire passer cette lutte collective au crible de l'évaluation des incidences.</p> <p>Les contrats de maintien des prairies des bords de cours d'eau, par fauche ou pâturage, consécutivement ou non à l'ouverture de parcelles embroussaillées, fonctionnent. Il s'agit des seuls contrats signés à ce jour sur les vallées de la Leyre.</p> <p>On notera toutefois deux difficultés : 1- la rareté d'entrepreneurs motivés et outillés pour rouvrir et entretenir des prés. L'exportation des résidus de fauche ou des broyats nécessite des engins spécifiques, ex d'une botteuse mobilisable auprès d'un seul partenaire à ce jour. Aucune entreprise vraiment spécialisée dans la gestion de milieux naturels, qui plus est en zones humides, n'existe dans la région.</p> <p>2- Certains propriétaires gèrent eux-mêmes leurs terrains, par la mise en pâture ou la fauche. L'absence de prestataire et donc de facturation rappelle le besoin de disposer de contrats forfaitisés au barème (projet en cours après l'addendum 2010 du Ministère à la circulaire du 21/11/2007).</p> <p>Les milieux tourbeux sont généralement en dehors de menaces directes de destruction (activités forestières par ex.). Leur gestion, notamment hydraulique, nécessite des études fines - inexistantes ou incomplètes aujourd'hui- et aboutissent souvent à une non-intervention, sinon qu'une action paysagère (enlèvement des semis de pins). Les propriétaires des tourbières étant des forestiers, aujourd'hui sur la réserve pour la contractualisation N2000, rien n'a abouti à ce jour. Les tourbières du Plata à Sore bénéficient de la politique ENS du CG40.</p>
<p>Conserver les espèces d'intérêt majeur et leurs habitats</p>	<p>L'approche « habitats d'espèce » renvoie à la mise en œuvre des stratégies de gestion des corridors feuillus et aquatiques évoquées ci-dessus. Des connaissances complémentaires sont nécessaires pour lancer des actions ciblées sur certaines stations d'intérêt majeur (ex de la Dichélyme). Les modalités de gestion des milieux comme les contrats N2000 ou l'entretien de la Leyre intègrent les recommandations au titre des espèces menacées (Vison, Cistude, Fluteau) dans les cahiers des charges.</p> <p>La transparence des ouvrages hydrauliques, proposée à la contractualisation, interfère aujourd'hui avec la réglementation (seuils des piscicultures, effacement d'ouvrages existants, refus de nouveaux,...). Aucun contrat n'a été proposé et le SAGE endosse le pilotage de ces actions en lien avec les DDTM et l'ONEMA.</p> <p>De la même façon, la Loi limite aujourd'hui l'usage de pièges tuants dans les marais et aux abords des cours d'eau aux pièges avec appât végétal, limitant ainsi en partie le risque de mortalité du Vison d'Europe. Hors</p>

	<p>contrat et avec le soutien du CG40 et de la DREAL, la FDGDON 40 s'attache à la problématique d'un piégeage compatible avec la préservation du Vison d'Europe : mise à disposition de boîtes à fauves, campagne annuelle de piégeage du Vison d'Amérique et sensibilisation à la reconnaissance...</p> <p>Pour les chiroptères, le périmètre N2000 tel que dessiné pour les Leyre n'inclut pas les gîtes de mise-bas en bâti humain. Le PNR, la commune de Salles et le GCA ont signé une convention tripartite en 2008 visant à se donner toutes les garanties de protection et de prise en compte de la colonie de Murin à oreilles échancrées de l'Eglise.</p>
Maîtriser l'accueil du public	<p>Les aménagements pédagogiques de type affût et pontons ne sont plus éligibles. En revanche, la signalétique et les panneaux d'information le sont toujours au titre de la mesure A32326. Cependant, les 6 panneaux réalisés sur la Leyre ont été pris en charge par le PNR hors contrat.</p>

Lagunes des Landes de Gascogne	
Objectifs principaux du docob	Logique d'intervention et premier recul sur l'adéquation des contrats N2000 du docob
<p>Maintenir le niveau et l'oligotrophie des eaux</p> <p>Limiter et raisonner le drainage au niveau des parcelles avoisinant les lagunes</p> <p>Limiter la vitesse de marnage du plan d'eau</p>	<p>Les propriétaires forestiers privés sont difficilement mobilisables sur l'aspect contractualisation jusqu'à présent. Un travail plus abouti est en cours avec les communes de Saint-Magne et Brocas.</p> <p>Sur la thématique d'assainissement, deux points particuliers sont à signaler : 1- le reprofilage de fossés et l'adaptation des fossés de drainage forestier impliquent de dépasser le périmètre N2000 comme stipulé dans le docob, hors la circulaire de 2007 limite la contractualisation au périmètre N2000. 2- le reprofilage des fossés et l'installation de seuils sont des projets complètement expérimentaux qu'il convient de manier avec d'extrême précaution d'après les derniers éléments du CBNSA (exemple de lagune tourbeuse).</p> <p>De façon générale, la gestion hydraulique vise à remonter le niveau de la nappe et à freiner son drainage estival. Ces actions ne s'envisagent parfois qu'au travers de la suppression pure et simple du réseau drainant, posant deux problèmes : le besoin d'agir à l'échelle de micro-bassin versant, a minima plusieurs dizaines d'hectares et donc hors périmètre N2000 ; et surtout l'effet d'hypothèque sur la possibilité de continuer à cultiver le Pin maritime sur ces stations forestières ré-ennoyées sans possibilité de dédommagement.</p>
<p>Maintenir et favoriser la biodiversité sur le site</p>	<p>La restauration de milieux ouverts s'envisage pour l'heure au niveau des ceintures landicoles uniquement. L'intérêt de la suppression des pins dans les landes humides est confirmé par le CBNSA (aspect hydraulique et paysager).</p> <p>L'intervention expérimentale sur les gazons amphibies voire sur les cladiaies n'est pas validée, faute de connaissance suffisante des dynamiques végétales et des relations avec le fonctionnement hydraulique. La gestion paysagère d'une lagune ne se suffirait pas à elle-même sans des réponses probantes par la gestion des niveaux d'eau au préalable.</p> <p>La réhabilitation expérimentale par décapage sous-tend un besoin de rajeunissement des stades de végétation or aucune urgence n'a encore été prouvée. Le seul décapage envisagé sera fait sur Saint-Magne sur une lagune évoluée et banalisée puis sur une autre par reprofilage de berge.</p>
<p>Maîtriser la fréquentation du public</p>	<p>Plus aucun contrat N2000 ne prévoit des aménagements d'accès aux lagunes. Seul le panneauutage et le balisage seraient envisageables via N2000.</p>

Cette brève revue des contrats prévus et de leur adéquation aux réalités de terrain sur la base des trois dernières années, pose déjà les premiers éléments d'orientation du travail pour les années à venir. Si sur la Leyre, il s'agit avant tout d'un déficit de contractualisation, pour les lagunes il peut s'agir avant tout d'un manque d'assise scientifique. De façon générale, un **retour d'expériences** plus solide est indispensable ; il se construira progressivement.

3.1 Animation des contrats Natura 2000

Le démarchage



En premier lieu, la **multiplicité des propriétaires**, a fortiori pour les vallées des Leyre, plus de 3500, empêche des sollicitations personnalisées. L'information des propriétaires au sujet des possibilités de contractualisation est faite à partir de mailings massifs, le dernier en date se reportant à la diffusion en mars 2008 du « Guide de gestion des milieux naturels de la Leyre ».

Face à ce constat, l'animation de la contractualisation sur les vallées de la Leyre s'est concentrée sur les propriétaires des **milieux jugés prioritaires** sur le site. Des courriers de mobilisation ont été envoyés en 2006 aux propriétaires de prairies humides, de tourbières et de landes humides et de plans d'eau. Les listes de diffusion préparées à ce titre là continuent d'être une base de réflexion et représentent à ce jour pas moins de **635 propriétaires** différents. Ces personnes constituent un enjeu majeur de sensibilisation et le cas échéant de collaboration.

La difficulté est de ne pas disposer d'un SIG équipé de la matrice cadastrale, de façon à l'utiliser concomitamment à la couche habitats naturels pour localiser les propriétaires. Le travail lancé en 2010 a été de définir des entités territoriales, type « cours moyen de la Petite Leyre » et de renseigner sur carte les propriétaires identifiés pour chacune des **unités de milieux prioritaires**. Des ensembles cohérents apparaissent, avec un ou plusieurs propriétaires à démarcher. L'identification chronophage des propriétaires constitue une des difficultés communes à tous les opérateurs N2000. Elle gagnerait à être optimisée.

En continuité avec le travail fourni depuis 2006 sur les parcelles riveraines du **Lacanau de Mios**, les propriétaires de prairies ont été relancés ou informés (suite à des successions) en 2010. En effet, l'existence d'un réseau significatif de près de bords de cours d'eau et la contractualisation amorcée sur l'une des propriétés, invite à poursuivre l'effort de sauvegarde de ces prairies en déprise. Un courrier accompagné d'un recueil de retours d'expériences a été envoyé à quatre propriétaires contactés au préalable par téléphone. En l'absence de forfaitisation incitative, des contacts prometteurs ont été pris mais les outils N2000 se sont révélés inadaptés. D'autres personnes ne veulent pas se sentir redevables de l'entretien qu'ils font de leurs prairies.

Le montage de nouveaux contrats



Un volant financier avait été provisionné sur les trois ans d'animation pour mobiliser de l'expertise préalablement ou consécutivement à la contractualisation. Seules des prairies ont été passées sous contrat N2000 à ce jour. Le **Conservatoire Botanique Sud Atlantique**, partenaire habituel du PNR, a été mobilisé sur cette thématique en ce qui concerne la Leyre. Des diagnostics phytoécologiques et des relevés floristiques ont été initiés avant la mise en œuvre des contrats de fauche, de pâture, ou de débroussaillage sur les communes de Lacanau de Mios et Salles. Les expertises seront surtout l'occasion de fournir les premiers bilans de réussite à l'issue des cinq premières années de contrat. Idéalement, les **suivis écologiques** doivent être protocolarisés et précis pour juger de la pertinence des actions entreprises. A ce stade, l'entrée privilégiée est botanique mais gagnerait à être complétée à minima par des inventaires entomologiques.

Les expertises peuvent aider à préciser les **modalités spécifiques** de mise en œuvre dans le cahier des charges des contrats. L'exemple du montage en cours du contrat sur les lagunes de Saint-Magne l'illustre. Le projet présenté à la commune a subi de nombreux ajustements entre 2008 et 2010. En effet, les informations du docob ne permettent pas de partir directement sur une proposition de contrat sans avoir au préalable obtenu l'expertise de botanistes, en parallèle des diagnostics réalisés en régie.

La contractualisation reposant sur des prestations facturées, il est indispensable de démarcher les entrepreneurs éventuellement intéressés et surtout de les accompagner sur site, souvent à plusieurs reprises comme pour les lagunes ou le débroussaillage de prairies.

Le dépôt et le suivi



Le montage des contrats et leur suivi se sont révélés très chronophages. L'aide au montage technique et financier des dossiers et l'**appui technique à la maîtrise d'œuvre** mobilisent fortement l'animateur, quand bien même le nombre de contrats en cours ou en projet est très réduit. Le caractère novateur de la démarche et le caractère expérimental de certaines mesures de gestion nécessitent un suivi fin, visant autant à mettre en confiance les signataires qu'à guider les prestataires au mieux.

3.2 Présentation des contrats Natura 2000 signés

A ce jour, 3 contrats sont signés sur la Leyre et 3 contrats en cours de montage. Sur les Lagunes, 2 contrats sont en cours de montage voire de finalisation.

LEYRE :

Contrat	Bénéficiaire	Montant total	Date signature	Actions prévues	Habitat & Espèces	Surface ou nb	Mesures du Docob liées	Avancement
n° 40000014	Commune de Sore	7 425,99 €	06/08/2009	Gestion extensive de prairie par pâturage	Moliniaie Fadet des laïches	3 ha	A32303 R&P	Démarré en 2009
n° 33000001	M. BOERI	12 581.14 €	13/11/2009	Ouverture et entretien	Prairies Chiroptères	3.11 ha	A32301 P A32304 R A32311 R	Démarré en 2008
n° 33000008	PNR LG	4 203.69 €	09/11/2009	Equipements pastoraux Gestion pastorale de prairies Débroussaillage	Prairies Chiroptères (<i>Myotis emarginatus</i>)	127 ml clotûres 0.51 ha pâturage	A32303 R-P A32301 P	Démarré en 2010
projet	M. BOERI	> 4250 €	2011	Ouverture et entretien	Prairies Chiroptères	0.3 ha	A32301 P A32304 R	prévu en 2011
projet	M. MAZY	non évalué	2011 ou 2012	Gestion plan d'eau Gestion fossés Fauche de prairie	Prairies & Prés saumâtres Cistude	3 ha	A32303 A32304 + MAE ?	prévu en 2011
projet	PNR LG	non évalué	2011	Gestion par fauche Débroussaillage par dessouchage	Près paratourbeux	0.5 ha	A32301 P A32304 R	prévu en 2011

A ce stade d'avancement, les contrats ont été lancés ou sont en projet sur une surface globale d'une dizaine d'hectares sur les 5 936 ha du périmètre validé en comité de pilotage, soit 0.16 %.

LAGUNES

Contrat	Bénéficiaire	Montant total	Date signature	Actions prévues	Habitat & Espèces	Surface ou nb	Mesures du Docob liées	Avancement
N/A	M. DABESCAT	1 916 €	2006	Restauration de Landes Décapage	Landes humides Moliniaie	2 lagunes	F27002	terminé en 2006
projet	Commune de Saint-Magne	en cours d'évaluation	2010-2011	Restauration de landes humides Reprofilage de berge Décapage expérimental	Landes humides Moliniaie Cladiaie Fadet des laïches	9 lagunes	F27002	prévu en 2010
projet	Commune de Brocas	non évalué	2011	Restauration de landes humides Reprofilage de fossé Décapage expérimental	Landes humides Gazons amphibies Fadet des laïches	4 lagunes	F27002	prévu en 2011

A ce stade d'avancement, les contrats ont été lancés ou sont en projet sur 15 lagunes sur les 320 lagunes que comptent les périmètres en vigueur, soit 5 % environ.

Au regard du rythme actuel de contractualisation et des marges d'adaptabilité aux réalités de terrain, l'animation des contrats Natura 2000 ne peut endosser seule la responsabilité du maintien ou de la restauration de l'état de conservation des milieux et des espèces.

3.3 Animation des MAEt



Les sites des lagunes ne comptent aucune surface agricole. Les vallées de la Leyre détiennent des surfaces agricoles extrêmement réduites. Sur les 5936 ha du site, seuls perdurent quelques hectares exploitables de prairies le long du Lacanau de Mios et une cinquantaine d'hectares de pâtures sur le Delta de la Leyre. Ces surfaces là ne sont pas nécessairement intégrées à la SAU et ne sont déclarées à la PAC que pour une infime partie.

3.3.a Présentation du projet agro-environnemental

Le projet agro-environnemental sur les vallées des Leyre a été proposé en CRAE à Bordeaux en 2008 puis reconduit annuellement. **Sept mesures** sont proposées au titre de la mesure 214 du PDRH. Les principaux habitats concernés sont les prairies oligotrophes du Molinion (UE6410) et sur le Delta, la forme évoluée subhalophile des prés salés atlantiques. Sur le delta, les prairies sont aussi un habitat à Cistude, tandis que les prés de cours d'eau forment des clairières attractives pour les chiroptères.

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Montant de l'aide / an	Objectifs de la mesure
Plans d'eau	AQ_LEYR_PE1	96 € / unité	entretien des plans d'eau et points d'eau
Anciennes prairies embroussaillées	AQ_LEYR_EM1	354 € / ha	ouverture d'une parcelle embroussaillée en SAU
Prairies	AQ_LEYR_HE1	314 € / ha	gestion extensive d'une prairie par le pâturage - préservation des prairies humides
	AQ_LEYR_HE2	228 € / ha	gestion extensive d'une prairie par la fauche - préservation des prairies humides
Grandes cultures	AQ_LEYR_HE3	450 € / ha	conversion de surfaces cultivées en prairie
Haies	AQ_LEYR_HA1	0.52 € / ml	entretien de haies
Fossés	AQ_LEYR_FO1	2.84 € / ml	réhabilitation des fossés, gestion douce du lit des fossés : surveillance et entretien manuel

Les MAEt visant la gestion extensive de prairies sont une priorité. Or, les prairies du Lacanau de Mios ne sont plus utilisées par des exploitants agricoles en activité, ou n'intègrent pas leur surface d'exploitation. Sur le Delta, des accords n'ont pas été encore trouvés sur les cahiers des charges. En 2010, l'arrivée d'un nouvel éleveur bio pourrait donner l'occasion de lancer une MAEt sur des terrains conventionnés du CG33 (Prés du Castéra).

La conversion de terres arables en prairies, prévue spécifiquement pour une exploitation maïsicole en bord du Lacanau de Mios, n'a pu aboutir. Une interférence du dossier avec une demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau pour la création d'une retenue d'eau, amène le propriétaire exploitant à suspendre toute contractualisation au titre de Natura 2000.

L'ouverture de parcelles embroussaillées pourrait s'appliquer en priorité aux zones agricoles abandonnées du delta de la Leyre et envahies par le Baccharis. La thématique d'entretien des fossés est à ce jour suspendue à l'étude fine de l'hydraulique des domaines endigués et de la réalisation d'un plan de gestion global.

3.3.b Synthèse sur la signature des MAEt

Aucune MAEt n'est signée à ce jour. La contractualisation des exploitants agricoles de MAEt est difficile en l'absence localement d'un tissu agricole dynamique, en raison d'une mutation générale de l'agriculture au détriment de la paysannerie favorable aux petites parcelles prairiales, et du manque d'expérience et donc de la méfiance des exploitants en place vis-à-vis des engagements contractuels agro-environnementaux.

Sur le Delta, un nouvel éleveur bio de bovins devrait pouvoir signer en 2011 une MAEt, en s'assurant au préalable d'un découplage des MAET prévues pour l'installation en agriculture biologique. Sur le Lacanau de Mios, la priorité est donnée à la contractualisation Natura 2000 hors surface agricole en l'absence d'agriculteurs en activité intéressés par ces prairies relictuelles.

La taille très modeste des surfaces agricoles sur le site ne signifie pas l'intérêt moindre de ces terrains qui se révèlent cruciaux pour quelques habitats et espèces d'intérêt majeur. Pour autant, il convient de bâtir progressivement une logique d'offre en MAEt en cohérence avec une stratégie plus globale d'installation de filières agricoles sur des unités cohérentes et viables. Des réflexions ont été menées à une époque entre le PNR et les chambres d'agriculture. Le développement actuel de marchés de niche invite à refaire un point sur les potentialités du territoire.

3.4 Animation de la charte Natura 2000



Les chartes ont été travaillées avec les services de l'Etat dès le démarrage de la phase d'animation 2007-2010. La circulaire récente du 30 avril 2007 a été traduite et l'architecture-type proposée par la DREAL a été reprise. Le contenu des chartes Leyre et Lagunes devait correspondre de façon assez étroite avec les chartes de bonnes pratiques figurant dans les docob validés en comité de pilotage. Toutefois pour répondre aux nouvelles normes de forme (engagements et recommandations, agencement par grands types de milieux, nombre limité d'items...), la rédaction a subi une **refonte en 2008**.

Les organismes forestiers ont été les premiers à réagir sur l'évolution des chartes. Des échanges et des réunions de travail s'en sont suivis dès 2009. Il est à noter que les échanges s'inscrivent dans un **contexte délicat** eu égard aux conséquences désastreuses de la tempête Klaus et des infestations de ravageurs en cours sur la filière bois. Les forestiers, principaux concernés par la charte, considèrent encore avoir d'autres priorités à commencer par la reconstitution du massif.

Une version aboutie des chartes a cependant été présentée au premier semestre 2010 dans les comités de pilotage respectifs de la Leyre et des Lagunes. En partenariat avec les opérateurs Natura 2000 des sites adjacents au bassin versant des Leyre et inclus pour partie dans le territoire du PNR, Midouze et Ciron, il semblait intéressant de continuer le travail de rédaction avec l'appui du CRPF et des services de l'Etat. Dans le courant du second semestre 2010, une **mutualisation des rédactions de charte** a été lancée à l'initiative du PNR de façon à disposer d'un contenu identique sinon proche entre des sites voisins qui partagent enjeux, habitats, espèces et pratiques socio-économiques. L'objectif est d'homogénéiser au maximum les engagements de façon à pouvoir communiquer de façon plus efficace et cohérente sur un territoire commun.

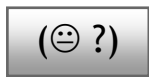
L'intérêt de signer une charte pour les forestiers au titre de l'obtention de la garantie de gestion durable (GGD) a fait l'objet de nombreux échanges au sein du réseau N2000. La stratégie prioritaire aujourd'hui est de rechercher l'**adhésion de facto** pour la conservation de l'état de conservation du site, indépendamment d'une signature administrative dont le symbole reste bloquant.

Le Code Forestier implique une approche spécifique. Après des échanges en réunion avec CRPF, CETEF Landes et GPF Grande Lande, l'obtention de la GGD en N2000 pourrait être, au bon choix du propriétaire, déportée sur l'approbation du CRPF au titre de la dispense prévue par l'**article L11**. Portant sur le PSG dans son ensemble, ou sur l'aménagement forestier en forêt soumise (cas de Saint-Magne), la traduction dans le document de gestion forestière porterait de fait sur 10 ou 20 ans, et non sur les 5 ans renouvelables dans le cas d'une signature hypothétique de charte. CRPF et ONF s'engagent dès lors à vérifier, qu'a minima, les engagements figurant dans les chartes concordent avec les choix de gestion du propriétaire.

En parallèle, on rappellera l'intérêt de faire connaître les chartes N2000 aux forestiers puisque la **certification PEFC**, désormais courante, engage les adhérents à respecter les engagements qui y figurent pour bénéficier du label.

L'animation des chartes N2000 s'est ainsi portée essentiellement sur de l'élaboration et de la coordination. La diffusion des chartes et le démarchage ciblé associé interviendront dans la prochaine phase d'animation.

3.5 Gestion des sites au travers d'autres outils financiers



L'animation Natura 2000 a permis de travailler de concert avec d'autres partenaires et de participer à d'autres projets de conservation. La complémentarité des politiques et des outils financiers montre tout son intérêt.

L'entretien raisonné du lit mineur de la Leyre sur le domaine public est coordonné par le **technicien rivière du PNR**. Son action vise à encadrer et limiter l'intervention des entrepreneurs aux seuls impératifs de libre circulation des embarcations et de protection des ouvrages. Le technicien permet d'intégrer les considérations de prise en compte des milieux et de la faune dans le phasage des travaux. Des fiches de portés à connaissance précisent avant le lancement du chantier et par tronçon de rivière : les mesures techniques à employer, les périodes de travaux et les zones de protection (gites potentiels de Vison, stations de plantes protégées, etc). La Leyre n'est pas entretenue par les prestataires canoë comme sur d'autres cours d'eau mais par les prestataires saisis par le PNR afin que seuls les travaux nécessaires soient réalisés en respectant au mieux les milieux. Un accompagnement important du maître d'œuvre est systématique. La mission du

technicien rivière mobilise à ce titre des fonds de l'Agence de l'Eau à hauteur de 50%, les 50% restant étant à la charge du PNR et des SIVOM.

Sur les lagunes, un **programme LIFE+** a été monté courant 2007 par le PNR et ses partenaires associés pour engager un programme ambitieux de connaissance, d'information et de gestion des lagunes sur la période 2009-2013. Des contraintes administratives n'ont pas permis de déposer le dossier en 2008. Le projet est ajourné à ce jour.

Sur les lagunes, la difficulté a été vue d'engager des programmes de gestion sur des unités géographiques et des durées de temps cohérentes. Les notions de périmètre d'intervention, notamment pour l'assainissement, et de durée de contractualisation (5 ans) ne répondent pas aux attentes d'investissement à long terme des propriétaires. L'exemple de la commune de Saint-Magne l'illustre sur l'unité de Gatserbe-La Courbe. De ce fait, l'opportunité de saisir la Caisse des Dépôts et des Consignations au titre de la mise en œuvre des **mesures compensatoires de l'A65**, s'est présentée. A ce jour, le rehaussement du niveau de la nappe et la restauration des landes humides interstitielles hors périmètre N2000, sont à l'étude autour d'une unité de 10 lagunes. L'engagement financier serait pris sur 50 ans et peut inclure des dédommagements de manques à gagner dans le cas de non replantations de pins contraints par le niveau d'eau, ou choisis pour favoriser les milieux landicoles périphériques.

Sur les Leyre, le **Conseil Général des Landes** engage sa politique des Espaces Naturels Sensibles sur deux sites en N2000 : le Marais du Plata à Sore (objet d'un contrat Natura 2000) et Garlande à Luxey (discussion en cours sur l'éligibilité d'actions expérimentales en milieu tourbeux). Des plans de gestion spécifiques à ces sites permettent d'identifier les enjeux locaux et d'identifier les éventuelles mesures de gestion utiles, pouvant faire ou non l'objet de contrats Natura 2000. Le Conseil Général est autonome dans la mise en œuvre de sa politique ENS.

Le **Conseil Général de Gironde** cible ses actions sur le Delta de la Leyre en coopération avec le Conservatoire du Littoral. Gestionnaire de dizaines d'hectares, le CG33 engage des actions de gestion en y associant régulièrement le PNR. La restauration des prés de bord de Leyre sur les Prés du Castera sont une des mesures phares en cours de réalisation. L'articulation avec N2000 continue d'être étudiée.

4 Veille et évaluation des incidences des projets



La prise en compte des enjeux N2000 et la préservation de l'état de conservation passent par une intégration des objectifs de conservation des docobs dans les plans, programmes, projets, travaux et interventions sur le périmètre ou à proximité des sites N2000. A ce titre, de nouveaux textes de loi ont été publiés avec une **circulaire d'application du 15 avril 2010** au sujet de l'évaluation des incidences au titre de N2000. Sans la détailler ici, la nouvelle réglementation complète, précise et renforce la législation précédente.

Les prérogatives d'un PNR l'amène à émettre des avis sur des projets soumis à approbation administrative. En parallèle, la Mission Patrimoine Naturel est sollicitée de façon récurrente et croissante pour la mise à disposition de données et d'études. Sous forme de portés à connaissance rédigés ou synthétiques, le PNR contribue à mettre au premier plan les enjeux liés aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire dont il a connaissance sur un périmètre d'étude donné.

Concernant N2000, il s'agit bien de mise à disposition d'informations scientifiques et de recommandations dans le traitement des enjeux. Le PNR et a fortiori l'animateur N2000 n'ont aucun pouvoir régalié et n'émettent pas d'avis au titre de l'évaluation des incidences. L'**appui technique** se limite aux conseils, à la fourniture de données et à l'assistance en réunion de travail.

4.1 Suivi des évaluations d'incidences concernant les sites Natura 2000

Les sollicitations listées ci-dessous illustrent la diversité des demandes :

- projet d'évaluation des incidences du nouveau SAGE Leyre en cours de révision (PNR, 2010)
- passage à 2x3 voies de l'A63 (DREAL - BKM -EGIS, 2010)
- projet de défrichement autour d'une exploitation (particulier, 2010)
- projet soumis à la loi sur l'Eau (CG40, 2010)
- enfouissement de la ligne 63kW Hostens-Saucats (RTE, 2009)
- création de l'unité de valorisation de biomasse à Biganos (SMURFIT, 2008)
- renouvellement de l'autorisation du bac dessableur de Biganos (SIBA, 2008)

- projet de pisciculture (ASTRA, 2008)
- ...

Le caractère très récent et encore en cours de constitution de la législation pour le régime d'évaluation des incidences ne permet pas de bien appréhender le **découplage des sollicitations**, déjà croissantes, des animateurs en soutien aux porteurs de projet. L'appui technique de ces derniers paraît crucial pour leur permettre de juger si les projets ou les travaux envisagés nécessitent une évaluation des incidences et si oui, selon quel degré de précision. De la même façon, il est à envisager un **temps d'échanges réguliers avec les services de l'Etat** afin qu'ils disposent lors des instructions qui leur incombent, des éléments de connaissance les plus récents acquis par l'animateur et de son ressenti terrain.

Les efforts de communication auprès des acteurs du territoire, professionnels, propriétaires et élus, ont visé ces dernières années à promouvoir le caractère volontaire d'adhésion à la démarche. Natura 2000 commençait à être compris par certains comme un outil pertinent de développement territorial. Le renfort réglementaire, comme attendu par l'Europe, fait d'ores et déjà renaître des craintes chez les acteurs locaux. Il sera désormais très difficile pour l'animateur de minimiser le contexte réglementaire pour n'évoquer que la sensibilisation aux bonnes pratiques en vue de responsabiliser tout un chacun dans la préservation du patrimoine naturel. Les projets Natura 2000 habituels ne seront probablement accueillis qu'après l'assurance d'un traitement raisonnable et bien compris des évaluations d'incidence. Dans cette optique, un **accompagnement conséquent** des collectivités et des professionnels du territoire au titre de cette législation paraît primordial.

4.2 Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site

Les enjeux de conservation du patrimoine naturel reconnus par la désignation des sites Natura 2000 rejoignent les priorités identifiées par les élus et les acteurs du territoire du Parc Naturel Régional. La préservation des vallées de la Leyre et des lagunes, reconnues comme des cœurs de nature, constitue un **moteur essentiel des actions portées par le PNR** : écotourisme, activités de pleine nature, éducation à l'environnement, urbanisme, gestion de l'eau... La charte d'un PNR, signée par les collectivités qui le constituent, permet d'afficher ces ambitions de préservation et de les faire porter par l'ensemble des élus.

L'**avant-projet de charte** pour la période 2012-2024 est en cours d'écriture. La Mission Patrimoine Naturel et l'animateur Natura 2000 ont ainsi été mobilisés ces dernières années de façon à analyser les enjeux du patrimoine naturel, du diagnostic territorial à la définition des mesures, dans les cœurs de nature et donc dans les sites Natura 2000.

La Mission Patrimoine Naturel du PNR élabore des **programmes d'action**. L'animation d'un programme d'étude et de suivi sur les chiroptères du territoire au travers du programme national Vigie-Nature (MNHN de Paris) interagit par exemple avec la connaissance et le suivi du territoire utiles à la gestion des sites Natura 2000. De la même façon, le projet de préfiguration d'un **observatoire de la biodiversité du PNR** couvre les sites Natura 2000 qui en constituent des cibles privilégiées d'étude et de suivi.

L'intégrité des vallées de la Leyre et des lagunes repose sur une eau de haute qualité et sur une gestion quantitative adéquate (eaux de nappe et de surface). Pour aborder les problématiques de gestion des milieux aquatiques et des zones humides associées, le **SAGE Leyre** est l'outil le plus adapté. Il est porté par le PNR depuis 2000 et piloté par une Commission Locale de l'Eau. L'animateur Natura 2000 collabore régulièrement avec l'animatrice du SAGE de façon à synthétiser les données les plus récentes disponibles et de façon à enrichir les portés à connaissance émis par la CLE à la lumière des enjeux d'intérêt communautaire. Pour mémoire, la rédaction des docobs avait inspiré la rédaction des volets Milieux aquatiques, diagnostic et mesures du SAGE.

L'animateur Natura 2000 participe avec la Mission Patrimoine Naturel aux projets des départements conduits au titre de leur politique des **Espaces Naturels Sensibles**. Le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (CG40) et les plans de gestion des sites ENS (Gat Mort, Plata, Garlande, Hostens) sont l'occasion de faire converger les actions des collectivités avec la démarche Natura 2000. La prise en compte des habitats et des espèces d'intérêt communautaire reste une valeur sûre de bioévaluation et d'identification des enjeux et des priorités d'action. De façon informelle, des échanges d'expériences sur les suivis et les techniques de gestion sont réguliers.

La médiation auprès des collectivités locales s'exprime aussi régulièrement par des sollicitations ponctuelles, ici pour de la mise à disposition de données, là pour des précisions sur le périmètre N2000... La traduction du **zonage N2000** suscite encore bon nombre d'interrogations de la part des collectivités, de notaires, ou de bureaux d'étude. Les sites internet de la DREAL ou de l'INPN ne mettent encore à disposition que les périmètres de référence des SIC, avant élaboration des docobs. Le zonage validé en comité de pilotage pour la Leyre, et les périmètres à réviser pour les sites des lagunes, nécessitent des précisions de façon récurrente.

L'omniprésence de la forêt sur les sites N2000 des Leyre et des lagunes laisserait présager des sollicitations régulières des techniciens forestiers en charge de l'élaboration de plans simples de gestion. A ce jour, les PSG ne sont pas tous réalisés et ceux qui existent ne subissent pas encore de révisions. La tempête Klaus pourrait donner l'occasion d'avenants, favorables à la précision de certains enjeux de gestion durable attendus par le Code Forestier en N2000. Un projet de **collaboration avec le CRPF et les GPF reste à préciser** à cette occasion.

En forêt privée, un domaine forestier riverain de la Leyre à Commensacq est **certifié FSC**. Le groupement forestier et l'association Landes Nature ont sollicité le PNR pour une prise de connaissance des engagements de la charte N2000 et des contrats forestiers envisageables. Pour répondre au référentiel FSC, la désignation de Forêt à Haute Valeur de Conservation correspond aux forêts N2000. Le contrat N2000 de conversion de pinède en feuillus, pertinente sur une partie de parcelle, ne prévoit pas de dédommagement du manque à gagner et donc intéresse peu le propriétaire. Le maintien d'îlots de sénescence sur une chênaie riveraine de la Leyre est envisageable sous réserve de rajout au Docob Leyre et sous réserve de l'accord de la DDTM40 (la proximité immédiate d'une piste forestière penche en faveur d'une recevabilité).

En forêt privée, un sylviculteur de Luxey a souhaité s'engager dans la préservation d'une lagune très évoluée sur sa propriété. Une convention de partenariat entre le propriétaire, le PNR et le CG40 permet de lui fournir un appui technique et de mobiliser pour lui des experts comme le Conservatoire Botanique. Ce projet expérimental de restauration hydraulique couplé à un suivi floristique permet de valoriser les bases de réflexion acquises via N2000 et en retour, permettra d'enrichir les retours d'expériences en lagunes pour les sites N2000.

En forêt publique, l'ONF a la gestion des forêts communales de Saint-Magne. Dans le cadre de la **rédaction de l'aménagement forestier**, une collaboration est en cours avec le chargé de mission et l'agent forestier local. Mise à disposition de données et d'études naturalistes, présentation des engagements de la charte et traduction des implications sur site, intégration du contrat en cours de montage, projets de nouveaux contrats sur d'autres lagunes... sont autant de points abordés en vue de traduire concrètement l'engagement de la commune et de l'ONF en faveur des lagunes. L'aménagement forestier devra se montrer compatible avec les objectifs définis dans le docob pour obtenir la garantie de gestion durable selon les termes énoncés dans la circulaire du 07 avril 2009. (n° 3038 du MAP).

En 2010, le PNR a été sollicité par la filière Biodiversité de la Caisse des Dépôts et des Consignations dans le cadre de la mise en œuvre des **mesures compensatoires de l'autoroute A65**. Les outils de maîtrise foncière et de conventionnement de longue durée, associés à des enveloppes budgétaires conséquentes, permettent de travailler sur des espèces Natura 2000 impactées par l'A65 de façon complémentaire aux outils déjà en place sur le territoire. L'exemple déjà cité est celui des lagunes de Saint-Magne où des landes humides interstitielles hors périmètre N2000 pourraient faire l'objet de restauration, tandis que la CDC rendrait possible des actions sur l'hydraulique sur tout le micro-bassin versant. Ce projet reste à préciser et à valider par la DREAL; il illustre ici la complémentarité des programmes d'action et l'intérêt de la mission Natura 2000 dans l'aiguillage des politiques de conservation sur son territoire.

5 Suivis scientifiques et techniques

Amélioration des connaissances



Plusieurs études scientifiques majeures ont été engagées en 2003-2004. Depuis 2008 en revanche, peu d'études naturalistes ont pu être lancées sur l'amélioration des connaissances du fait de contraintes budgétaires. On notera toutefois quelques nouveaux éléments majeurs acquis sans mobilisation de fonds européens mais intéressant directement la préservation des enjeux N2000 :

- THOMAS H. & GERY Ch. coord., 2008, *Etude entomologique des vallées de la Leyre : milieux aquatiques et hygrophiles associées*. Société Linnéenne de Bordeaux. 67p.

Cette étude visait à identifier des espèces caractéristiques et spécifiques des vallées de la Leyre. Le résultat a été à la hauteur des espérances avec nombre d'espèces, non concernées encore par la Directive Habitats, mais reconnues de très haute valeur patrimoniale par les entomologistes. Sans les citer ici, des reliques glaciaires, des espèces endémiques, des espèces mythiques pour certaines, sont inféodées aux milieux aquatiques ou forestiers de la Leyre. Ces espèces prioritaires pourraient participer au suivi du bon état de conservation des habitats N2000 qui les hébergent.

- JOURDAIN B., Van HALDER I., ANTOINE A., 2008, *Inventaire et analyse des rhopalocères sur un échantillon représentatif de milieux ouverts du PNRLG*. Ligue de Protection des Oiseaux. 79p.

L'intérêt de cette étude qui a échantillonné des milieux hors périmètre N2000, est la mise à jour de la présence, et parfois de densités ponctuelles significatives, d'espèces patrimoniales et notamment le Fadet des laïches et dans une moindre mesure le Damier de la Succise. Ces données et les quelques références de densités de l'étude aideront à mettre en lumière celles observées au sein des périmètres N2000 pour commenter les responsabilités de conservation.

- HUGONNOT V. & al, 2008, *Répartition, écologie et sociologie de *Dichelyma capillaceum* dans la vallée de la Leyre (Gironde, France)*. Conservatoire Botanique Sud-Atlantique et Conservatoire Botanique du Massif Central. 22p.

La Dichelyme, classée Annexe II de la Directive Habitats, présente un enjeu majeur de conservation au regard de la répartition mondiale de l'espèce (unique station française et une des rares hors Scandinavie) et de l'écologie particulière correspondant à l'alternance de phases immergées et émergées à la base de troncs de boisements marécageux.

Un groupement végétal inédit est décrit pour la première fois sur la base des spécificités girondines. Les individus des différentes stations pourraient venir d'un même clone mâle. Un suivi à court et moyen terme est recommandé ; une meilleure caractérisation écologique est souhaitable de façon à définir une stratégie fine de gestion, en vue des dynamiques fluviales et sylvogénétiques.

- MOREAU A., 2009, *Inventaire des reptiles par échantillonnage*. PNR Landes de Gascogne. 58p.

Réparti sur le territoire du PNR, l'inventaire comptait de nombreuses placettes en N2000. La Cistude n'était pas prévu dans ces inventaires concentrés sur les serpents en milieu terrestre. Les serpents et les lézards sont généralement classés en annexe IV de la Directive Habitats, nécessitant en ce sens une protection stricte ainsi que leurs milieux de vie. D'autres études sont nécessaires pour préciser l'écologie des espèces les plus spécialisées ; en parallèle, cette étude relayée par la presse a permis une sensibilisation du public à la connaissance et au respect de ce groupe.

- METAIREAU A., 2009, *Etude préliminaire de la répartition, de l'abondance et des préférences des milieux de chasse*. PNR Landes de Gascogne. 33 p. + annexes.

- SEGUIN E., 2010, *Compléments d'étude de la répartition, de l'abondance et des préférences des milieux de chasse*. PNR Landes de Gascogne. 40p + annexes

Inscrits dans le cadre de la démarche nationale Vigie-Nature portée par le Muséum d'Histoire Naturelle de Paris, les suivis engagés sur le territoire du PNR ont permis de préciser la fréquence relative des espèces de chiroptères les plus communément contactées du territoire, classées annexe IV de la Directive Habitats. Les protocoles utilisés et les possibilités de détection des espèces limitent très fortement la capacité à acquérir des données sur les espèces forestières de l'annexe II. Un suivi des colonies d'importance majeure en collaboration avec le Groupe Chiroptères Aquitaine n'est pas formalisé. Des données ponctuelles ont été acquises de façon irrégulière par le PNR mais nécessitent une formalisation protocolaire.

Les besoins d'amélioration des connaissances identifiés dans les documents d'objectifs n'ont pas tous été satisfaits. Par ailleurs, les méthodologies à mettre en œuvre évoluent et se précisent au-delà même des sites N2000.

A ce jour, plusieurs nécessités apparaissent :

- **chiroptères** : comme sur l'ensemble des sites N2000 des réseaux hydrographiques du plateau landais, l'écologie des espèces annexe II est méconnue sinon inconnue. Seules des études de télémétrie permettront d'avancer dans la compréhension des gîtes utilisés par les arboricoles, ou des domaines vitaux et des territoires de chasse pour toutes les espèces. Une typologie des habitats utilisés localement et la distance moyenne d'activité des colonies sont deux éléments indispensables pour identifier les pratiques de gestion favorables et les zones prioritaires d'intervention pour la conservation des populations.

- **mammifères semi-aquatiques** : les mustélidés ne font pas l'objet de suivis dédiés, seules des observations ponctuelles de Loutré remontent du terrain sans permettre d'en déceler des tendances de population. Le Vison d'Europe, faute d'étude ciblée depuis près de dix ans, n'est plus mentionné sur le site de la Leyre alors qu'il est encore présent sur le Domaine d'Audenge et sur le bassin versant du Ciron. Le suivi de la répartition promis à l'issue du second plan national d'action Vison, est attendu à ce titre. Un atlas des mammifères d'Aquitaine se lancera prochainement et pourrait également permettre une mutualisation des efforts.

- **entomofaune** : Les groupes classiques concernés par des espèces Directive Habitats nécessitent des suivis ambitieux, faute de quoi aucune tendance populationnelle n'est détectable à ce jour. Des rapprochements avec les plans d'action régionaux ou nationaux sont à envisager. L'étude du Fadet des laïches devrait se préciser par un programme porté par le CREN Aquitaine et/ou par la mise en œuvre de mesures compensatoires liées à l'A65.

Sur les odonates, le plan national d'action porté par l'OPIE sera rédigé à compter de 2010. Les trois espèces de leucorrhines présentes sur les lagunes sont fléchées dans ce futur plan dont on pourra attendre des moyens spécifiques, des états de référence des populations, des protocoles d'étude standardisés, etc.

De nombreux autres groupes et familles d'insectes et d'arachnides, hors Directive Habitats, se révèlent déjà riches d'espèces rares ou bioindicatrices. Des études spécifiques sont à produire pour identifier les espèces caractéristiques des habitats de zones humides de façon à croiser et mettre en balance ces enjeux avec les objectifs de gestion identifiés pour N2000, parfois divergents.

- **flore & habitats** : seules 60 lagunes sur plus de 320 ont été étudiées dans le détail par le Conservatoire Botanique. Sur les vallées de la Leyre, seul un premier échantillonnage de milieux tourbeux, d'habitats aquatiques et de groupements forestiers a été étudié dans le détail en 2003. En termes de connaissance, de géolocalisation comme de bioévaluation des enjeux de conservation, beaucoup reste donc à faire, notamment pour identifier les typicités des habitats et les réponses aux pratiques de gestion comme l'attend N2000.

- **ichthyofaune** : l'écologie fine des lamproies et de l'Anguille se précise après une étude menée en 2007. Pour autant, les densités sur le réseau hydrographique des Leyre étudiées par les FDPPMA mériteraient un suivi régulier. Un recensement exhaustif des zones de fraie, notamment des lamproies de Planer et marine, est en cours de montage par l'ONEMA et la DDTM40 au titre de la Loi sur l'Eau. La coordination avec les Fédération de Pêche et l'ONEMA reste donc primordiale.

- **herpétofaune** : la répartition et surtout l'écologie de la Cistude d'Europe sont méconnues sur le réseau hydrographique des Leyre, a fortiori sur la partie des Grande et Petite Leyre. L'espèce y est présente et utilise des zones humides annexes du lit majeur. L'absence d'étude dédiée et de suivi ne permettent pas de juger des niveaux de population, tandis que les zones de ponte sont quasi inconnues à ce jour.

Suivis des actions de gestion



Une enveloppe a été prévue dans les docob pour mener des expertises en préalable à la contractualisation. Le peu de contrats engagés n'a pas permis de mobiliser ces fonds à leur juste titre. A ce jour, deux thématiques ont prévalu :

- le **suivi botanique des prairies** mises en gestion : suivis engagés par le Conservatoire Botanique sur les prairies de Lacanau de Mios et de Salles. Un suivi entomologique serait la bienvenue en complément si le budget était disponible.

Le suivi botanique des prés du Passet à Pissos est hors contrat. A ce jour, seuls des premiers relevés d'état initial ont été engagés en préalable à la réouverture du pré par coupe et dessouchage des bourdaines. Un contrat N2000 est envisageable sur ce pré paratourbeux

avec un suivi standardisé pour juger de l'efficacité des méthodes de coupe les plus efficaces.

Sur le marais du Plata, l'effet du pâturage sur la moliniaie est suivi par le CG40 en collaboration avec le Conservatoire Botanique. A noter sur ce site et dans le cadre de ce contrat : en début de saison du pâturage, plusieurs unités du parcours sont colonisés par la Fougère aigle dont la densité peut vite se révéler incompatible avec la présence de chevaux pour des raisons de santé des animaux. Une fauche mécanisée par la commune de Sore et une fauche manuelle par batonnage des frondes par le PNR et le CG40 ont dû être réalisées hors contrat (qui ne prévoyait que la fauche des refus). Un suivi simplifié de la dynamique de reprise de la Fougère aigle a été initié sur quatre placettes.

- l'expertise préalable sur le **contrat lagunes de Saint-Magne** : menée par le Conservatoire Botanique, l'expertise visait à juger de la pertinence des mesures de gestion envisagées. L'état des lieux précis n'a pas été réalisé à cette occasion et reste à produire en accompagnement du contrat dans la logique des frais d'expert mobilisables au sein de la subvention du contrat N2000.

Suivis de l'évolution de l'état de conservation



Lors de l'élaboration des documents d'objectifs Leyre et Lagunes, les états de conservation ont été définis temporairement à dire d'expert, sans protocole défini. Depuis, les demandes de renseignement des états de conservation des habitats et des espèces à l'échelle biogéographique, nationale et européenne, nécessitent la définition de protocoles à l'échelle nationale. Ce travail n'est pas abouti à ce jour. Il incombe aux services de l'Etat de coordonner ce *reporting* national.

Sur les sites N2000, un premier **travail de préfiguration** des états de conservation des habitats naturels a été mené par le CBSA selon une logique de bioévaluation.

Sur les lagunes, les habitats naturels et d'intérêt communautaire ont été évalués en 2003 sur la base provisoire de 60 lagunes sur les 320 référencées. Le travail est à compléter et à repreciser à la lueur des éléments de connaissance les plus récents.

Sur les vallées des Leyre, un premier travail en 2003 de bioévaluation floristique et biocénétique des habitats constitue une piste importante mais le travail doit absolument d'après le CBSA être actualisé autant sur les unités typologiques que sur les évaluations.

En l'état, en l'absence de mesures protocolarisées et de suivis représentatifs, il est impossible de fournir une **analyse fiable et objective de l'état de conservation** des espèces et des habitats d'intérêt communautaire à l'échelle des sites Leyre et Lagunes. Cet aspect doit inévitablement être porté comme l'une des priorités de la seconde phase d'animation. En fournissant une base substantielle pour définir et optimiser les stratégies d'action, il constitue le premier axe de travail.

En parallèle, pour que ce travail ne reste pas l'apanage des experts et des administratifs, il convient de faire de l'évaluation de l'état de conservation, **un outil du territoire**, que pourront s'approprier les acteurs locaux. A ce titre, la déclinaison locale de démarches engagées par ailleurs par les écologues et les forestiers, constituera le second axe de travail. Des fiches de renseignement accessibles aux non-experts comme celles mises en œuvre en Midi Pyrénées pour évaluer la biodiversité potentielle en forêt, sont des bases intéressantes de travail dont un PNR peut s'investir à titre expérimental.

6 Synthèse

Le poste d'animateur a mobilisé un temps plein sur trois ans de 2008 à 2010, en notant le changement au printemps 2010 du chargé de mission après deux ans et quatre mois. Le présent bilan d'activité met en évidence la mobilisation pour l'heure modeste des outils propres à Natura 2000 (MAEt et contrats). En parallèle, l'intégration progressive de Natura 2000 dans le territoire est à noter au travers des actions de l'animateur et de la chargé de mission Milieux Naturels du PNR tant au sein des politiques de conservation, d'aménagement du territoire que d'éducation à l'environnement. L'intérêt de travailler avec les acteurs et les autres opérateurs de sites N2000, par exemple autour de la charte, entretient une dynamique participative de concertation et de mutualisation.

L'élaboration en cours d'un programme d'action pour la seconde phase d'animation, formalisé au travers d'un projet technique et financier pour la période 2011-2013, nécessite de consolider certains des postes de l'animation tout en continuant à travailler sur les autres.

Index

1	Préambule :.....	1
1.1	Les sites Natura 2000 et leurs documents d'objectifs.....	1
1.2	L'animation	1
2	Appui à la mise en œuvre des docobs	3
2.1	Création et mise à jour d'outils de communication, valorisation par les medias	3
2.2	Organisations de réunions d'information ou de manifestations	4
2.3	Participation à des projets ou réunions sur le territoire	5
2.4	Prises de contacts avec des partenaires potentiels.....	8
2.5	Communication / Animation auprès des scolaires	8
2.6	Organisation de la gouvernance du site	9
2.6.a	Organisation de réunion(s) du comité de pilotage	9
2.6.b	Animation de groupes de travail	9
2.6.c	Réunions ou rencontres avec les services de l'Etat.....	10
2.7	Participation à la vie du réseau Natura 2000 au delà du site	10
3	Gestion des habitats et espèces et contractualisation	11
3.1	Animation des contrats Natura 2000.....	15
3.2	Présentation des contrats Natura 2000 signés.....	16
3.3	Animation des MAEt	17
3.3.a	Présentation du projet agro-environnemental	17
3.3.b	Synthèse sur la signature des MAEt	17
3.4	Animation de la charte Natura 2000	18
3.5	Gestion des sites au travers d'autres outils financiers	18
4	Veille et évaluation des incidences des projets	19
4.1	Suivi des évaluations d'incidences concernant les sites Natura 2000	19
4.2	Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site ..	20
5	Suivis scientifiques et techniques	22
6	Synthèse.....	24
	Index.....	25

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
MISSION PATRIMOINE NATUREL
Animateur : Jérôme FOUERT-POURET
Maison du Parc
33 830 Belin-Beliet
j.fouert-pouret@parc-landes-de-gascogne.fr
Tel : 05 57 71 99 99

Financements :

